

Les médicaments à vignette orange

info!
05/2010

Certains médicaments qui étaient remboursés par la sécurité sociale à 35% sont désormais remboursés à 15%.

Ils sont reconnaissables grâce à la couleur orange de leur vignette. Pourquoi le taux de prise en charge par la sécurité sociale diminue-t-il ? Tout simplement parce que la performance médicale, le "service médical rendu" par ces médicaments, a été remis en cause par la Haute Autorité de Santé (HAS)



Qu'est-ce que le "service médical rendu" d'un médicament ?

Le "service médical rendu" permet d'évaluer les médicaments selon leur utilité pour la collectivité : majeur, important, modéré, faible ou insuffisant.

Le taux de remboursement d'un médicament dépend du service médical qu'il rend. Les médicaments les plus performants et en phase avec le progrès médical sont prioritairement remboursés.

Sur quels critères le "service médical rendu" est-il évalué ?

C'est la Haute Autorité de Santé qui évalue le service médical rendu de chaque médicament, selon plusieurs critères médicaux : son efficacité et ses effets indésirables, sa place par rapport aux autres traitements disponibles, la gravité de la maladie, le caractère préventif, curatif ou symptomatique du médicament, enfin son intérêt pour la santé publique.

Les médicaments à vignette orange sont-ils inefficaces ?

Non, tous les médicaments prescrits par votre médecin ont une autorisation de mise sur le marché, c'est à dire qu'ils répondent à trois critères : l'efficacité, la sécurité, la qualité. Un médicament à vignette orange n'est pas forcément inefficace, mais moins prioritaire dans le remboursement.

La mutualité française dit NON

Soit un médicament est jugé utile par la Haute Autorité de santé, et dans ce cas, il doit être correctement remboursé.

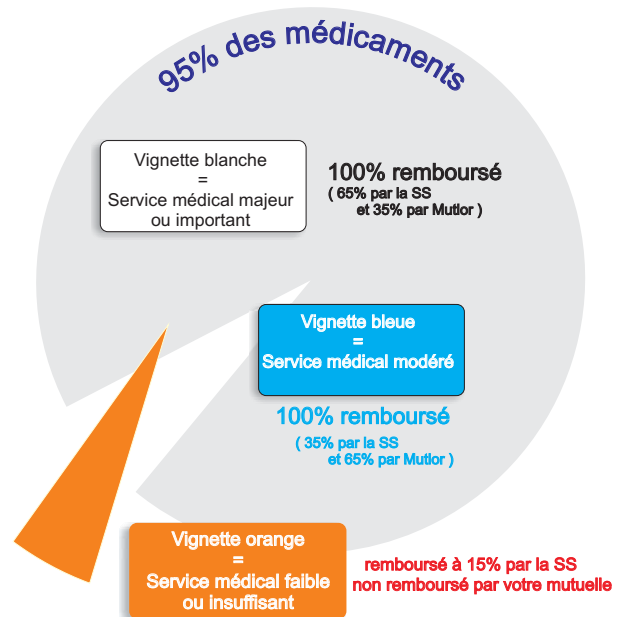
Soit il ne l'est pas et il ne faut pas le rembourser. Il n'y a aucune raison que les adhérents en supportent le coût...

Il n'est pas cohérent de rembourser, même faiblement, des médicaments peu performants.

Ce nouveau taux de remboursement se rajoute au dispositif déjà complexe de remboursement, créant encore plus d'illisibilité pour les assurés sociaux.

Et son instauration pérenne pourrait conduire à terme à une baisse de remboursement massive de l'ensemble des médicaments en médecine de ville, ce qui contribuerait à accentuer l'inégalité dans l'accès aux soins et à faire peser encore plus lourdement les dépenses de santé sur les malades eux-mêmes.

Mutlor prend en charge tous les médicaments les plus performants (95% des médicaments disponibles)



Mutlor ne prend pas en charge les médicaments à vignette orange

- parce que nous avons choisi d'utiliser vos cotisations pour des dépenses plus utiles à votre santé
- parce que ces médicaments rendent un service médical faible ou insuffisant
- parce que vous pouvez traiter votre problème de santé avec des moyens plus performants

D'autres solutions plus performantes pour se soigner



Par exemple, des médicaments prescrits en cas de constipation occasionnelle sont désormais remboursés à 15%.

Après avoir vérifié avec votre médecin que vous ne souffrez pas d'un problème plus grave, vous pouvez tout à fait vous soigner en respectant quelques règles hygiéno-diététiques préventives :

- une alimentation riche en fibres végétales (légumes, fruits, pain complet)
- une hydratation régulière avec de l'eau
- une activité physique régulière, etc...

Autre exemple, le taux des médicaments vasodilatateurs passe également à 15%. Ils sont prescrits dans le traitement des troubles cognitifs chez les personnes âgées (perte de la mémoire, trouble du langage, etc...)

Des séances de stimulation de la mémoire peuvent être une excellente alternative à ces médicaments.